



Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie

LA COMMISSION INVITE LES CITOYENS A S'EXPRIMER LE 13 JANVIER PROCHAIN

Québec, le 16 décembre 2003. - La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de M^{me} CLaudette Journault, présidente, et de M^{me} Louise Boucher, commissaire, tiendra la deuxième partie de l'audience publique sur le *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie par Intersan inc.* à compter du **mardi 13 janvier 2004, à 19 heures**. L'audience publique **débutera à la salle du Club Optimiste Sainte-Sophie située au 2181, rue de l'Hôtel de Ville à Sainte-Sophie.**

Cette partie sera consacrée exclusivement à l'audition des mémoires et des opinions verbales des personnes, des municipalités, des organismes et des groupes désireux de donner leur avis à la commission ainsi qu'aux suggestions et aux opinions verbales du public.

COMMENT REDIGER UN MEMOIRE ?

Un mémoire est un document servant à exposer des opinions ou des préoccupations sur un sujet précis. Il permet de développer et de préciser les arguments qui soutiennent cette opinion.

En règle générale, un mémoire comprend les éléments suivants : une courte présentation de la personne, du groupe, de l'organisme ou de la municipalité qui soumet le mémoire, une brève explication de l'intérêt porté au projet, des opinions sur l'ensemble du projet, les préoccupations liées au projet et, le cas échéant, les suggestions et les commentaires susceptibles d'améliorer le projet. Ceux et celles qui décident de ne pas rédiger un mémoire peuvent exprimer leur opinion verbalement lors de l'audience publique. Une présentation verbale peut être développée de la même façon qu'un mémoire.

Des conseils sont fournis, à titre indicatif seulement, sous forme de questions dans le document intitulé *Comment rédiger un mémoire*. Ce dernier est disponible dans les centres de consultation ainsi qu'en version électronique dans le site Internet du BAPE, au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Comment participer » du présent mandat.

COMMENT PRESENTER UN MEMOIRE ?

Afin d'assurer une bonne planification du déroulement des séances publiques de l'audience, toute personne qui désire présenter un mémoire ou s'exprimer verbalement lors de l'audience est invitée à informer la coordonnatrice du secrétariat de la commission, M^{me} Anne-Lyne Boutin, de son intention, **le plus rapidement possible**, en composant le (418) 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732.

Afin que la commission puisse en prendre connaissance avant la séance publique, le mémoire, bien identifié au projet, devra être transmis **au plus tard le 8 janvier 2004**, au secrétaire du BAPE, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec (Québec) G1R 6A6, à l'attention de M^{me} Anne-Lyne Boutin.

Les personnes désirant transmettre leur mémoire par courrier électronique pourront l'adresser à les.ste-sophie@bape.gouv.qc.ca et une copie originale devra suivre par la poste. Les mémoires seront diffusés dans le site Internet du BAPE dès qu'ils seront rendus publics par la commission.

OU CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Vous pouvez consulter les documents relatifs au projet ainsi que les transcriptions des séances de la première partie de l'audience dans le site Internet du BAPE sous la rubrique « Consulter la documentation » du présent mandat, de même qu'au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale de Sainte-Sophie, 2212, rue de l'Hôtel de Ville ;
- Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, 139, boulevard Sainte-Anne ;
- Bibliothèque Marie-Antoinette-Foucher, 185, rue du Palais, Saint-Jérôme ;
- Bibliothèque de Mirabel, Bibliothèque centrale, secteur Saint-Janvier, 17710, rue du Val-D'Espoir.

LA PARTICIPATION DU PUBLIC EST ESSENTIELLE !

La participation du public est essentielle pour la commission. Elle permet d'entendre les arguments, les opinions et les suggestions des participants avant la rédaction du rapport qui sera remis au ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, au plus tard le 2 avril 2004. Par la suite, le ministre disposera de 60 jours pour le rendre public.

Les personnes qui désirent obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec M^{me} Louise Bourdages au (418) 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : les.ste-sophie@bape.gouv.qc.ca.